

L E J O U R N A L D E S

BELMINE

N° 19, avril 2005



**Le beau défi de
Louise Larochelle**

**Une autre idée de génie de
Marcellin Bruneau**

Une femme aux commandes

Plus noir que chez le loup...

Quand j'étais toute petite, dans la cave de notre maison, pour moi, il faisait noir comme chez le loup. Je croyais que nulle part ailleurs il ne pouvait faire plus noir que chez le loup. Eh bien, j'avais tort ! Il fait bien plus noir sous terre, dans une mine. Je l'ai découvert il y a quelques mois. Lorsqu'on éteint nos lampes, dans une galerie, la noirceur est totale. Il fait tellement noir qu'on a l'impression que plus rien n'existe ! Bien sûr, les travailleurs miniers ne sont pas aussi impressionnés. D'ailleurs, je doute qu'ils s'amuse encore à faire ça : « Hé ! Hé ! les gars, à "trois" on éteint nos lampes. »

Lorsqu'on se trouve sous terre, on constate que, malgré toutes les améliorations apportées dans ce secteur au fil des ans, le métier de travailleur minier continue d'être exigeant. L'environnement sous terre et l'équipement que doivent manipuler les travailleurs sont assez spectaculaires.



Photo : Marcel Ménard

Christine Bureau en compagnie de deux travailleurs miniers à la mine Casa Berardi.

À la suite de ma visite, je ne peux que réitérer à tous mes félicitations pour le travail fait en prévention dans le secteur minier. Il ne faut surtout pas lâcher ! C'est un travail de tous les instants et chacun à sa façon peut faire sa part : les travailleurs, les employeurs, les inspecteurs et même les familles des travailleurs.

Dans ce numéro, différentes personnes nous parlent de leur travail : Marcellin

Bruneau, un inventeur, Louise Larochelle, une infirmière, et Nancy Morrissette, une opératrice de treuil. Je vous laisse en apprendre davantage à leur sujet en lisant les articles.

Pour souligner les 25 ans de la CSST, nous avons inséré au centre du journal une affiche historique illustrant l'évolution de la santé et de la sécurité du travail dans le secteur minier depuis les années 1920.

D'autres sujets vous attendent à l'intérieur du journal. Je vous laisse donc là-dessus ! À vos marques, prêts, lisez !

Merci à Marcel Ménard, inspecteur à la CSST, ainsi qu'à tous ceux et celles que j'ai rencontrés au cours de mes deux journées de « tourisme minier » à la mine d'or Casa Berardi et à la Mine-laboratoire du Laboratoire des mines et des sciences minérales (LMSM) de CANMET.

CHRISTINE BUREAU

Carnet Internet



Les internautes ont maintenant accès à une section spéciale sur les 25 ans de la CSST dans la page d'accueil de son site Web (www.csst.qc.ca).

Ils peuvent y tester leurs connaissances sur l'évolution de la santé et de la sécurité du travail depuis 1885 à l'aide d'une série de questions-réponses et suivre cette évolution au fil des photos qui l'illustrent.



SOLUTIONS DES JEUX DE LA PAGE 12

- Le jeu des 8 erreurs
1. La cuillère sur la cuisinière.
 2. La bouteille sur le comptoir.
 3. La tache sur le plancher.
 4. Le cadre de la fenêtre.
 5. Le lance-pierre dans la poche de Minederrien.
 6. Les doigts d'Hermine.
 7. Le bouton sur la hotte.
 8. Le glâgeage du gâteau.
- Jeu de mots
A E I M N R U X
(selon l'ordre alphabétique).
- Tout simplement en écrivant, l'une après l'autre, les lettres R, O, U, G et E.

Le beau défi de Louise Larochelle

Native de cet endroit, Louise Larochelle fait ses études d'infirmière en Abitibi avant de partir exercer sa profession « dans le sud », entre autres à Saint-Jérôme. Quel motif la pousse à rentrer au pays ? « Je voulais relever un nouveau défi, dit-elle. Dans le milieu hospitalier, on voit toujours le même genre de cas et, quand j'ai su qu'on cherchait une infirmière préventionniste pour la mine Casa Berardi, à 100 km au nord de La Sarre, j'ai posé ma candidature parce que le volet prévention de ce poste m'intéressait. »

Comme la formation d'infirmière est davantage axée sur le volet curatif que sur le volet préventif, Louise doit bien se documenter pour remplir son nouveau rôle. En poste depuis avril 2004, même si la mine n'ouvrira officiellement qu'à la fin de l'année 2006, elle prépare le terrain. « Je travaille au programme de prévention en collaboration avec le coordonnateur en santé et en sécurité, ce qui consiste à prévoir des mesures d'urgence en cas d'incendie et d'autres événements. Je travaille aussi à un programme de santé pour préserver les travailleurs des risques que présentent, par

exemple, les gaz et la poussière », raconte Louise. Elle est également responsable des examens de préembauche des travailleurs, en collaboration avec un médecin de La Sarre. De plus, elle enseigne les premiers soins et fait le dépistage de l'hypertension et bientôt de l'hypercholestérolémie. « C'est très stimulant, très enrichissant, commente Louise, surtout que je dois trouver comment approcher les travailleurs en douceur. » En effet, il faut parfois faire preuve de diplomatie pour amener des gens qui aiment le risque à penser à leur santé et à leur sécurité.

L'infirmière est consciente que, lorsque la mine marchera à plein régime, sa tâche sera davantage axée sur les premiers soins parce que, « même si on fait beaucoup de prévention, malheureusement des accidents arrivent quand même ».

L'éloignement, l'absence de médecin sur place et la bureaucratie que suppose l'élaboration des programmes de prévention et de santé ne refroidissent pas l'ardeur de Louise. « Chaque jour, j'apprends, et j'ai toujours considéré qu'une journée où je n'ai rien appris est une journée perdue. »



Photo : Christine Bureau

Louise Larochelle

Aussi, sachant que partout au Québec la majorité des infirmières sont débordées, que dire de sa qualité de vie ? « J'ai gagné au change, assure Louise, parce que je travaille toujours le jour, et que j'ai maintenant congé toutes les fins de semaine et les jours fériés. » Voilà donc une Abitibienne bien dans son élément, et heureuse de contribuer à éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles à ses « compatriotes » mineurs.

CLAIRE THIVIERGE

Saviez-vous que...

Depuis 1991, il existe une mine-laboratoire à Val-d'Or. L'ancienne mine d'or Beacon est devenue la Mine-laboratoire du Laboratoire des mines et des sciences minérales (LMSM) de CANMET. La mine-laboratoire appartient au ministère des Ressources naturelles du Canada et vise à répondre aux besoins accrus de recherche appliquée exprimés par le secteur.

La mine comprend un site d'essai souterrain en roche dure unique en son genre qui comporte entre autres une rampe d'accès et cinq niveaux souterrains. La mine compte plus de 2500 mètres de galeries de roulage, des monteries, des ouvertures secondaires et des chantiers chambres-magasins. Le site d'essai emploie son propre personnel spécialisé et possède de l'équipement minier et des installations de surface (bureaux, laboratoires et ateliers) pour aider les entreprises à mener des travaux de recherche et à faire des essais dans un environnement minier qui correspond à la réalité. Les installations peuvent aussi servir à la formation du personnel minier et des étudiants des cégeps et des universités.

La mine-laboratoire est une installation unique où sont menés des projets de recherche et de développement et des expérimentations qui permettent de relever des défis d'ordre technique, d'améliorer la sécurité dans les mines souterraines et d'accroître la productivité.

SOURCE : WWW.NRCAN.GC.CA



Photos : Christine Bureau

Ted Anderson du groupe de contrôle de terrain du LMSM de CANMET est à élaborer un procédé d'essais d'arrachement sur différents composants d'un support de terrain.

Un étudiant de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, du centre de formation professionnelle, secteur mine, apprend le maniement de base des foreuses rotopercutantes sur béquilles.



Nouvelles modifications au Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

Le comité paritaire du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ayant pour mandat de réviser le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines* (r.19.1) a poursuivi ses travaux depuis la dernière modification apportée au règlement en février 2004.

Le nouveau projet, qui touche 43 articles du règlement, est actuellement à l'étape de la prépublication dans la *Gazette officielle du Québec*. L'entrée en vigueur du nouveau règlement est prévue à l'automne 2005.

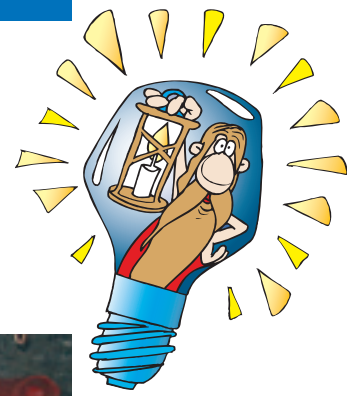
Les modifications en bref

- ▶ Ajout de nouvelles définitions au sujet des explosifs, plus particulièrement du lieu de chargement, de la zone de chargement et de la zone de tir.
- ▶ Modification de certaines dispositions sur la qualité de l'air et sur certains équipements, tels ceux mus par un moteur à combustion interne ou par un moteur diesel et les machines d'extraction.
- ▶ Mesures de sécurité accrues relativement aux incendies, à l'entreposage ou au chargement d'explosifs, à la manipulation de carburant ou d'autres matériaux combustibles et à l'appareillage électrique.
- ▶ Ajout de deux modules (IV et VI) concernant la formation du travailleur minier sous terre.

En outre, afin de lever l'ambiguïté causée par l'utilisation de certains mots, des précisions sont apportées concernant les fronts d'attaque, les liquides combustibles et les graisses, ainsi que pour certains termes, tels matériau et matériel.

CHRISTINE BUREAU
GILLES GAGNON

Une autre idée de génie de *Marcellin Bruneau*



Il déborde de créativité et les projets d'innovations en prévention se bousculent dans sa tête. De qui s'agit-il ? De Marcellin Bruneau, ce mineur recyclé comme inventeur à la suite d'un grave accident du travail, que le *Journal des Belmine* vous a déjà présenté dans le numéro de mars 2000. Il était alors question de Monterie ARIA, un système modulaire en aluminium que Marcellin Bruneau avait conçu pour remplacer les dispositifs en bois peu sécuritaires. Mais Marcellin ne s'est pas arrêté en si bon chemin.

« Par la suite, j'ai inventé des barres d'écaillage avec des embouts qui ressemblent à ceux des *barres à clous*, ce qui augmente l'effet de levier et exige moins de force, raconte Marcellin. En plus de cet avantage sur le plan de la sécurité, l'écaillage est plus rapide avec cette barre et elle s'use moins vite. » L'employeur y trouve donc aussi son compte. En trois ans seulement, environ 90 % des mines du Québec ont acheté quelque 200 000 de ces barres protégées par des brevets canadien et américain et distribuées en exclusivité par l'Atelier d'usinage Laquerre inc. Maintenant, des exploitations minières ailleurs au Canada et même en Amérique du Sud en réclament !



Photo : mine Géant dominant

Son succès, Marcellin s'empresse de le partager avec ses collaborateurs. S'il faut « un inventeur qui a une idée, il faut aussi des experts qui l'aident à la réaliser ». Il compte donc sur son partenaire Guylain Laquerre, président d'Atelier d'usinage Laquerre inc., et sur Jacques Marchildon, un ingénieur en mécanique qui collabore avec lui à temps plein. Ce trio bénéficie de l'expertise de Richard Simon, professeur en ingénierie mécanique des roches à l'École Polytechnique de Montréal, et du soutien du Conseil national de recherches du Canada, représenté par Jean-Yves Savard.

C'est qu'il faut plusieurs têtes pour mettre au point le projet actuel de Marcellin : des supports de terrain. « L'idée m'est venue des bouchons de caoutchouc qui servent à boucher des veines d'eau

sous terre, dit l'inventeur. Jamais personne ne s'était attardé à utiliser la force du caoutchouc pour faire du support de terrain. » À preuve : cette nouveauté est en voie d'obtenir un brevet international.

Marcellin jongle sans cesse avec des trouvailles pour réduire les risques dans les mines. « Je commence à inventer quelque chose et je me mets à voir des inventions partout, mais j'ai appris à me concentrer sur une seule idée à la fois, dit-il. Je le fais pour améliorer le sort des mineurs parce que dans ce secteur, même si c'est mieux qu'autrefois, il y a encore beaucoup de place à l'amélioration. » Manifestement, un cœur de mineur bat encore dans cet inventeur.

CLAIRE THIVIERGE

En train de faire des essais d'arrachement, à gauche de la photo, Marcellin Bruneau et Jacques Marchildon, ingénieur en mécanique, et, à droite, Guylain Laquerre, président d'Atelier d'usinage Laquerre inc.

Ce panneau, placé à l'entrée de la Compagnie minière Lamarque Itée de Bourlamaque en Abitibi, incite les travailleurs à poursuivre leurs efforts en matière de sécurité du travail en 1976. « Écailler » la mine signifie en détacher les roches instables qui subsistent après le dynamitage pour rendre le terrain solide. (ANQ-Q, E10, D76-514, PA1. Photo : Bernard Vallée)

Quand on manipule du métal en fusion, il faut prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent. En 1979, ces travailleurs de la fonderie Jos. Poitras et fils Itée de L'Islet sont adéquatement protégés. (ANQ-Q, E10, D79-440, F2. Photo : Claude Gaboury)

Muni de son seul marteau, le chercheur d'or parcourt à pied le terrain accidenté pour découvrir un filon. (ANQ-Q, E6, S7, P1872, 1941. Photo : R. B. Graham)



De tout temps, le métier de mineur a été considéré comme l'un des plus périlleux. S'enfoncer à des kilomètres sous terre pour forer des galeries, et s'exposer aux éboulements, aux gaz nocifs et aux incendies afin d'extraire de précieux minéraux, voilà qui exigeait de l'opiniâtreté et du courage.

Sanctionnée le 4 avril 1931, la *Loi des accidents du travail* institue une nouvelle commission dont le rôle est plus important que celui de la commission créée en 1928 et mène, en 1936, à la création d'une Division de l'hygiène industrielle. La protection de la santé des travailleurs devient primordiale. En 1937, une enquête approfondie menée par la division conduit à l'utilisation du forage humide pour diminuer le risque d'explosions, au port du masque à gaz et à l'installation de systèmes de ventilation adéquats dans les galeries. En 1939, les médecins, les ingénieurs et les chimistes de la division procèdent au comptage scientifique des poussières nocives dans les mines à l'aide d'appareils spéciaux dont le ministère de la Santé vient de doter son laboratoire. La loi qui instaure un régime spécial d'indemnisation en faveur des victimes de l'amiantose ou de la silicose dans les industries minières et les carrières du Québec entre en vigueur en 1975.

Un incendie majeur survient le 23 avril 1947 dans la mine East Malartic et entraîne le décès de 12 travailleurs. La commission royale d'enquête qui s'ensuit propose la création d'équipes de sauvetage minier. Sous la responsabilité du ministère des Richesses naturelles, le premier poste de sauvetage est établi en 1948 à Bourlamaque, dans des bâtiments fournis par la mine Lamarque.

Donnant suite aux recommandations de la Commission Beaudry, qui a fait la lumière sur la catastrophe survenue en mai 1980 à la mine Balmoral de Val d'Or, une tragédie qui a fait huit morts, la CSST a revu complètement le *Règlement sur la salubrité et la sécurité du travail dans les mines et les carrières*, maintenant remplacé par le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines* (RSSTM). Ce règlement demeure en constante évolution. La CSST a travaillé et mis en application un plan d'action en six étapes destiné à accroître la sécurité des travailleurs miniers. Les inspecteurs exigent que les mesures de sécurité prescrites par le règlement pour prévenir les effondrements et celles qui visent les travaux d'excavation soient appliquées à la lettre.

Équipe complète de cinq sauveteurs munis de tout leur matériel à la East Malartic Mines Ltd. en 1976. Des améliorations notables ont été apportées, au cours des années, à l'appareil de protection respiratoire à oxygène. Il est devenu beaucoup plus léger et plus durable. (ANQ-Q, E10, D76-512, PA1. Photo : Bernard Vallée)

En 1926, dans le canton de Portland en Outaouais, une famille exploite une mine de feldspath et de quartz à ciel ouvert. Une fois chargés de minéraux, les tonneaux de bois sont hissés jusqu'à la surface au moyen d'un crochet et de câbles d'acier. À la fin de la journée, les travailleurs utilisent le même moyen de locomotion. (Photo : collection privée, Pierre-Louis Lapointe, historien et archiviste)



**Jour
de deuil**

Le 28 avril

Un décès au travail nous touche tous.

Souvenons-nous des travailleuses et travailleurs blessés ou décédés au travail.

Au Québec, en 2004, 176 personnes sont décédées à la suite d'un accident ou d'une maladie du travail. La CSST a accepté près de 133 000 demandes d'indemnisation en raison de lésions professionnelles. Faites votre part pour rendre votre lieu de travail plus sécuritaire dès aujourd'hui.



La prévention,
j'y travaille **25!**
depuis
ans

Produit en collaboration avec l'Association des commissions des accidents du travail du Canada à l'occasion du Jour de deuil national annuel.

Une femme aux commandes

Nancy Morrissette considère qu'elle a eu de la chance : en 1989, au moment où elle cherche un emploi, cette mère de famille apprend qu'une mine donne une formation d'opérateur de treuil. « C'est très, très rare, dit-elle, et je n'ai jamais revu ça par la suite. Je me suis inscrite au cours, j'ai posé ma candidature au poste, et c'est comme ça que j'ai commencé à faire ce travail. »



Photo : Mine Beaufor

Nancy Morrissette à son poste de travail.

Seize ans plus tard, Nancy est toujours la seule opératrice de treuil dans une mine québécoise. « Je trouve que c'est un beau métier pour une femme, déclare-t-elle. Le seul côté négatif, d'après moi, c'est que dans certains endroits on dirait parfois que les gens se sentent moins en confiance quand ils voient une femme aux commandes du treuil, mais ce n'est pas la majorité. » Nancy dit que sa tâche « n'est pas difficile physiquement, mais demande beaucoup d'attention ». Du sang-froid aussi, car il en faut en cas d'incident. Ainsi, elle se rappelle avoir eu des sueurs froides à ses débuts aux commandes d'un treuil dont les freins fonctionnaient mal : « Je me suis appuyée dessus et la cage est tout à coup descendue de trois ou quatre pieds. Il y avait des travailleurs dans le puits et, s'ils avaient été sous la cage, ils auraient été tués. C'est un travail stressant quand on n'a pas d'expérience. »

L'opératrice travaille depuis trois ans à la Mine Beaufor, près de Val-d'Or, une exploitation de type traditionnel où le

chargement du skip se fait manuellement. Comment alors prévenir les risques que présente son poste ? « Il faut être rigoureux, parce tout le monde n'a pas nécessairement les mêmes normes en matière de sécurité, affirme Nancy. Il faut donc être capable de dire non et je suis assez sévère sur la sécurité, par exemple avec les cloches. C'est notre seul moyen de communication et il faut être sûr de bien s'entendre. » En plus de ce souci de la prévention, ajoutons que cette fonction exige aussi de faire preuve de vigilance, de concentration et de minutie, toutes des caractéristiques que possède Nancy. « Mes patrons ont toujours été très satisfaits de ce que je fais et il paraît que je suis très douce », confie-t-elle. Ce qui lui plaît surtout ? « J'aime le côté un peu solitaire de ce travail, avoue Nancy, je suis à l'aise dans le milieu des mineurs et je trouve l'horaire 5/4 et 4/5 bien intéressant. »

L'expérience de Nancy montre non seulement qu'une femme peut prendre sa place dans un monde masculin, mais que sa féminité et son attitude quant à la prévention peuvent même y constituer un atout.

CLAIRE THIVIERGE

« La prévention » vue par Michel Lauzon

Michel Lauzon travaille dans le secteur minier depuis environ 20 ans. C'est à la demande de son employeur, lorsqu'il travaillait à la mine d'or Kiena, qu'il a fait des dessins représentant des situations de la vie quotidienne des travailleurs miniers. Ces dessins ont servi à sensibiliser les travailleurs aux risques du métier.



Prix innovation en santé et sécurité du travail

Le concours *Prix innovation en santé et sécurité du travail*, tenu dans les différentes régions du Québec, permet aux travailleurs et aux employeurs de faire connaître les initiatives qu'ils ont prises afin d'éliminer les dangers présents dans leur milieu de travail. Il peut s'agir de moyens de prévention novateurs, de l'adaptation d'un équipement ou de l'adoption de méthodes de travail sécuritaires.

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le *Prix innovation en santé et sécurité du travail* s'unit à un prix qui suscite l'intérêt des entreprises de la région depuis déjà 19 ans : le Prix Mention de mérite, remis au cours du Colloque régional en santé et sécurité du travail. Ce colloque est organisé en partenariat avec les équipes de santé au travail de l'Agence de développement de réseaux

locaux de services de santé et de services sociaux et la direction régionale de la CSST.

Les entreprises gagnent à participer au concours *Prix innovation en santé et sécurité du travail*. En effet, remporter ce prix permet aux établissements lauréats d'acquérir une plus grande notoriété, car :

- la CSST fait la promotion de leurs réalisations à l'occasion des événements publics qu'elle organise;
- leurs réalisations font l'objet d'un article dans le magazine *Prévention au travail*;
- leurs réalisations sont décrites dans le site Web de la CSST avec photos à l'appui;
- ils profitent d'une grande visibilité dans les médias locaux et régionaux;
- ils reçoivent une vidéo qu'ils peuvent utiliser à des fins promotionnelles.



Le site Web de la CSST contient une foule de renseignements [www.csst.qc.ca/prixinnovation]. Vous y trouverez :

- de l'information sur le concours;
- le formulaire d'inscription;
- les vidéos des lauréats des années précédentes;
- le répertoire des réalisations retenues.

C. B.

Quelques-uns des projets présentés au *Prix reconnaissance en santé et sécurité du travail**, édition 2004, pour le secteur minier

Cambior inc., mine Géant dormant

Moules pour plier le métal sur la presse hydraulique

Cambior inc., mine Géant dormant

Couteau fixe pour fendre les boyaux de caoutchouc

Cambior inc., mine Géant dormant

Extracteur de roues pour autopelle sur rail

Cambior inc., mine Doyon

Bac pour les résidus des échantillons inutilisés

Les ressources Aur inc., mine Louvicourt

Boîte à dynamiter

Les ressources Aur inc., mine Louvicourt

Hydroglisseur

Les ressources Aur inc., mine Louvicourt

Modification de l'alimentation en huile des roulements des broyeurs

Les ressources Aur inc., mine Louvicourt

Valves de transfert au parc à résidus

Falconbridge Itée, mine Raglan

Nouvelle formule de présentation audiovisuelle

Falconbridge Itée, mine Raglan

Rideau de contrôle de ventilation

Les mines Inmet, division Troilus

Programme FORRT

* Prenez note que l'appellation *Prix reconnaissance en santé et sécurité du travail*, utilisée depuis 2001, a été remplacée par *Prix innovation en santé et sécurité du travail*.

AU JEU!

Le jeu des 8 erreurs

Il y a huit petites différences entre l'illustration du haut et celle du bas.

Encerle-les et va voir la solution à la page 2.



Jeux de mots



Pouvez-vous mettre les lettres suivantes dans le bon ordre ?

R M I E X A U

Aussi surprenant que cela puisse paraître, il est possible d'écrire rouge avec un crayon noir. Savez-vous comment ?

La solution est à la page 2.



Le coin de la blague

Une professeure demande à un élève :
Quel est le futur du verbe « bailler » ?
Dormir, madame.

Le *Journal des Belmine* est publié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. La reproduction des textes est autorisée pourvu que la source en soit mentionnée et qu'un exemplaire soit envoyé à l'adresse suivante :
Direction des communications
Commission de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury
C. P. 6056, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4E1

Nous tenons à remercier de leur précieuse collaboration M^{mes} Lucette Lajeunesse et Diane Mériteau, MM. Gilles Gagnon et Marcel Ménard de la CSST.
Rédaction en chef
Christine Bureau
Rédaction
Claire Thivierge
Révision linguistique
Fanny Provençal

Correction des épreuves
Claudette Lefebvre
Fanny Provençal
Illustrations
Daniel Rainville
Conception graphique
SerreDesign!
Édition électronique
Danielle Gauthier
Préresse et impression
Intégria inc.
Distribution
Lise Tremblay

Mise en garde
Les photos et les illustrations publiées dans le *Journal des Belmine* sont le plus conformes possible aux lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant nos lectrices et lecteurs comprendront qu'il peut être difficile, pour des raisons d'ordre technique, de représenter la situation idéale.

DC 600-410-19 (2005-04)
ISSN 1205-6227
© CSST 2005

Port de retour garanti par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
C. P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

Poste-publication 40062772

CSST
La prévention,
j'y travaille **25!**
depuis ans